

AGENCE IMMOBILIERE DU TIGNET

Agence Immobilière de l'Arrière Pays Grassois

BAREME D'HONORAIRES AU 1 er JANVIER 2023

Ventes d'immeubles à usage d'habitation

Mandat de vente « sans exclusivité »	Mandat de vente « avec exclusivité »
5 % TTC maximum, avec un minimum de 6000 euros T.T.C.	4 % TTC maximum, Avec un minimum de 5000 euros T.T.C.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.